

Arrondissement de
MONTLUÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉLAT

L'an deux mille vingt-trois, le 18 novembre, à 10 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉLAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-et-un, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 10 novembre 2023.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 21
Votants : 28

Date de l'affichage de la
convocation :

10 novembre 2023

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

21 novembre 2023

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mmes JOUANNIN..PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mr LIMOGES..Mmes DELERIS..FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..Mr LACAU..Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mme MATHIAUD..Mrs RICHOUX..LEFEBRE..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

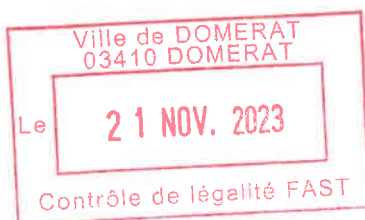
Absent : Mr DELEAU

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr BOY à Mme JOUANNIN, Mr HAMELIN à Mme FAUCHARD, Mr MALBET à Mr LIMOGES, Mme BRUNET à Mme COULANGEON, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme AURAT à Mme CHIROL.

OBJET : Information au
titre de l'article L 2122-
22 : signature d'une
convention de
financement avec l'Etat
relative à la mise en
œuvre du projet
pédagogique de l'école
Victor Hugo.

231118-04



Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2023 est approuvé (date de publication : 21 novembre 2023).

Dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble » lancée par le Conseil National de Refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

Les écoles et établissements qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement. Ces projets pédagogiques peuvent, le cas échéant, bénéficier d'un soutien financier.

Ainsi, l'école Victor Hugo a présenté un dossier afin de financer la mise en œuvre du projet pédagogique « A la découverte de l'escalade ».

D'un montant prévisionnel de 5 100 €, cette demande a reçu un avis favorable de la commission d'examen des projets pédagogiques présidée par le recteur et le projet sera financé dans son intégralité par une subvention octroyée par l'Etat.

Madame le maire informe les membres du conseil municipal, que dans le cadre de la délégation que lui a confiée l'assemblée en date du 23 mai 2020, au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, elle a signé avec l'Etat la convention de financement correspondante, conformément au document ci-annexé.

Le conseil municipal,

PREND acte des informations communiquées par madame le maire.

 Pascale L'ESCURAT,
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :


Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique

N° 2023-003-0111

Entre

L'Etat,

Représenté par le recteur d'académie de CLERMONT-FERRAND

Ci-après dénommé « Etat »

Et

La Mairie de DOMERAT - 03410

Ci-après dénommée « Collectivité »

Vu la loi de finances pour 2023 prévoyant en son article 186 que, par dérogation aux dispositions de l'article L.211-8 du code de l'éducation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, l'Etat peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques,

Vu le projet pédagogique n° 5K7B-5WF4 - A la découverte de l'escalade, présenté par l'école élémentaire Victor Hugo,

Vu l'avis de la commission d'examen des projets pédagogiques présidée par le recteur,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 approuvant la présente convention,

Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons la ensemble » lancée par le Conseil national de refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

Les écoles et établissements qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement. Ces projets pédagogiques peuvent le cas échéant bénéficier d'un soutien financier.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'organiser les modalités du soutien financier prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat, gestionnaire du fonds, et la collectivité en charge des dépenses afférentes au projet pédagogique présenté en annexe.

Les fonds attribués s'inscrivant dans une logique complémentaire et additionnelle aux financements assurés par la collectivité, cette dernière peut, le cas échéant, participer au financement des projets retenus en commission. Les fonds versés à la collectivité ne peuvent couvrir des dépenses de personnels.

Article 2 - Montant et modalités de versement de la subvention allouée dans le cadre du Fonds d'innovation pédagogique

Le budget du projet pédagogique présenté en annexe étant fixé à **5 100 €** :

- L'Etat s'engage à verser à la collectivité dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique une subvention d'un montant maximum de **5 100 €** pour couvrir les dépenses prévues dans le cadre du projet pédagogique.

Le montant de la subvention versée par l'Etat pourra être minoré pour correspondre au montant des dépenses réellement exécutées par la collectivité.

L'Etat verse à la collectivité la somme de **1 530 €**, correspondant à une avance de 30 % maximum de sa participation au projet d'innovation pédagogique, à la signature de la présente convention.

Il sera procédé au complément de la subvention de l'Etat à la collectivité dès la production par cette dernière des pièces justificatives de dépenses, selon le format décrit à l'article 4 de la présente convention. Le montant de l'avance sera déduit de la subvention à verser par l'Etat.

La subvention est imputée sur les crédits du programme 140 « enseignement scolaire public du 1^{er} degré » de la mission interministérielle « enseignement scolaire ».

L'ordonnateur de la dépense est le Recteur de l'Académie de CLERMONT-FERRAND

Le comptable assignataire est la DDFIP de l'Isère.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties et a une durée de validité d'un an.

Elle est tacitement reconduite jusqu'à l'exécution complète des dépenses à la charge de la collectivité en faveur des projets pédagogiques précisés en annexe et au plus tard jusqu'à la date d'expiration du fonds d'innovation pédagogique (31 décembre 2026).

Article 4 - Modalités de restitution et compte rendu de la dépense

La collectivité s'engage à fournir à l'Etat un compte-rendu d'exécution de la dépense qui présentera le détail des dépenses réalisées comprenant notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées en faveur du projet précisé en annexe.


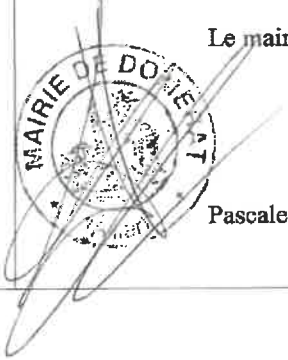
Ce compte rendu, qui devra être signé du représentant légal de la collectivité qui certifie la réalité de la dépense et son affectation aux projets subventionnés et du comptable public local, devra être produit aux services de l'Etat dans le mois suivant la réalisation de la dernière dépense exécutée

Article 5 - Communication

La collectivité s'engage à faire figurer de manière lisible le logo de « notre école faisons là ensemble » sur tous les supports de communication produits dans le cadre de la présente convention.

Article 7 - Recours

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

<p>A Clermont-Ferrand, le 23.10.2023</p> <p>Pour le Recteur et par délégation</p> <p>Pour le Recteur et par délégation, Le Chef de Division de la Modernisation et des Affaires Générales,</p>  <p>Julien BLANC</p>	<p>A Domérat, le 20 octobre 2023</p> <p>Le représentant de la collectivité,</p> <p>Le maire,</p>  <p>Pascale LESCURAT.</p>
---	---



Aller au budget

Aller à la fin →

Documents

Ecole élémentaire Victor Hugo / Domérat

Projet validé - Validation

N° UAI de votre établissement

0030629T

Nom de l'établissement

Ecole élémentaire Victor Hugo

Nom

Bourdu

Fonction

directrice

Nom du projet A la découverte de l'escalade

Afin de l'identifier plus rapidement, surtout si votre établissement prévoit d'en déposer plusieurs.

Si le projet est inter-établissement, combien sont concernés en dehors du vôtre ?

Jusqu'à 10 établissements EN PLUS du porteur de projet

Observations

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

Commune

Domérat

Prénom

Isabelle

Email à préciser, notamment si le porteur n'est pas le chef d'établissement

1. De la concertation au plan d'action

Quelles sont les idées d'évolution ou de transformation identifiées à l'issue des concertations ?

Lors d'une concertation, nous avons constaté qu'actuellement la tendance était au repli sur soi et à l'individualisme. Cela génère des conflits de plus en plus souvent. Il devient donc indispensable de proposer à nos élèves issus de milieux sociaux très disparates des expériences diverses qui vont leur permettre de mieux vivre ensemble.

Observations

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

2. Notre plan d'action, ses priorités et ses objectifs

Notre plan d'action, c'est :

Dans le cadre des jeux olympiques 2024 et de la promotion à la santé, l'équipe enseignante souhaite faire découvrir un nouveau sport aux élèves afin de développer les compétences psychosociales de chacun et d'améliorer le bien-être scolaire. En effet, la pratique sportive joue un rôle majeur dans l'éducation à la citoyenneté en permettant aux élèves d'intégrer des règles communes, de prendre confiance en eux et de se découvrir tout en apprenant à mieux connaître leur corps.

Pour cela, l'équipe enseignante a choisi de faire découvrir l'escalade aux élèves permettant à chacun :

- d'évoluer dans un nouvel environnement
- de gagner en autonomie, en concentration et en attention
- de favoriser l'estime de soi
- de développer la coopération avec ses pairs
- d'appliquer les principes d'égalité filles/garçons et du respect d'autrui
- de développer le champ de ses émotions

Observations

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

Les priorités identifiées sur tout ou partie des trois dimensions fondamentales :

Excellence de la formation des élèves :

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Lutter contre le décrochage scolaire | <input type="checkbox"/> L'accompagnement des parcours et l'orientation | <input type="checkbox"/> Alliances éducatives internationales |
| <input type="checkbox"/> Lutter contre les difficultés scolaires | <input type="checkbox"/> L'apprentissage des fondamentaux (plan maths et français) | <input type="checkbox"/> Alliances avec les partenaires économiques |
| <input type="checkbox"/> L'évaluation des élèves | <input type="checkbox"/> Lien école-famille | <input type="checkbox"/> Autre |

Égalité :

- | | | |
|---|--|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Lutter contre les assignations sociales et territoriales | <input type="checkbox"/> Ecole inclusive | <input type="checkbox"/> Autre |
| <input type="checkbox"/> Valeurs de la République et citoyenneté | <input checked="" type="checkbox"/> Egalité filles - garçons | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Climat scolaire (prévention et lutte contre les discriminations, les violences, le harcèlement) | <input type="checkbox"/> Education artistique et culturelle | |

Bien-être :

- | | | |
|--|--|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Education au développement durable et transition écologique | <input checked="" type="checkbox"/> Promotion de la santé y compris éducation à la sexualité | <input type="checkbox"/> Autre |
| <input type="checkbox"/> Aménagement des espaces (hors bâti scolaire) | <input checked="" type="checkbox"/> Activité physique et sportive | |

Le ou les objectifs que notre plan d'action vise à atteindre :

- adapter ses déplacements à différents types d'environnement : grimper et redescendre sur un trajet annoncé
- respecter les règles de la vie collective dans les pratiques sportives
- respecter les autres et appliquer les principes de l'égalité fille/garçon
- montrer une certaine persévérance
- s'impliquer dans un projet individuel et collectif
- prendre confiance en soi, en les autres
- maîtriser ses appréhensions, réactions émotionnelles lors de l'évolution en hauteur
- savoir prendre et traiter de multiples informations
- apprendre à coopérer pour atteindre un but commun

Observations

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers



Aller au budget

Aller à la fin ->

Imprimer

Ecole élémentaire Victor Hugo / Domérat

Projet validé - Validation

Votre projet relève-t-il d'une expérimentation à caractère dérogatoire (Articles L.314-1 à L.314-3 du code de l'éducation) ? Oui

Non

Dérogation à l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, liaison entre les niveaux d'enseignement, coopération avec les partenaires du système éducatif, langue d'enseignement, échanges avec des établissements étrangers, utilisation des outils et ressources numériques, répartition des heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année scolaire, orientation des élèves, participation des parents d'élèves...

Quel est le nombre d'élèves bénéficiaires du projet ? 135

Observations sur le nombre d'élèves bénéficiaires

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

Quand débiterait la mise en œuvre du projet :

Observations sur le calendrier

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

Début : 08/01/2024

Au-delà des équipes éducatives et des élèves, quelles sont les autres parties prenantes dans la mise en œuvre du projet ?

- Les équipes du périscolaire
- la commune / l'intercommunalité
- Le département
- La région
- Les partenaires associatifs
- Les entreprises
- D'autres acteurs (ARS, PJJ, etc.)

Précisions

Escale Verticale et Prêt à partir

Observations

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

3. Nos besoins pour la mise en œuvre du plan d'action

Auriez-vous besoin d'accompagnement pour :

préciser les indicateurs de suivi et/ou d'évaluation

co-construire des outils de suivi de projet (carnet de bord/tableau de suivi/protocole de test)

obtenir l'expertise de chercheurs

préciser les modalités d'action

définir des besoins de formation

Si vous le souhaitez, dites-nous en plus :

Observations

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

Pour la mise en œuvre de mon projet, j'envisage un besoin de financement éventuel sur les années scolaires : 2022-23 2024-25 2026-27
 2023-24 2025-26 2027-28

	Nature du besoin	Nombre de bénéficiaires	Montant estimé
Achat de matériel			€
Intervenants extérieurs	2 intervenants pour 20 séances à 120€ l'une		2 400,00 €
Formation			
Indemnisation de personnel EN			
Frais de déplacement	20 trajets aller/retour à 125€ l'un		2 500,00 €
Autre	location de la salle d'escalade à la mairie de Montluçon 5€ de l'heure ce qui fait 10€ par séance		200,00 €
Montant total demandé			5 100,00 €

Vous pouvez déposer vos documents ici :

CamScanner 06-10-2023 13.11.pdf

CamScanner 06-10-2023 1310_2310D6_131648.pdf

En cas de co-financement par la collectivité et/ou lorsque les demandes d'achat de matériel la concerne au titre du transfert de propriété, je me suis assurée que la collectivité a été associée ?

Oui Non

Observations

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

Bonjour,

Suite à la commission d'étude de votre dossier, Monsieur le Recteur a validé votre projet. Un montant total de 5100€, correspondant à votre projet sera versée à la Commune. Les modalités de versement sont les suivantes : 30 % à réception de la convention que nous adresserons directement à la mairie Le solde sur présentation des factures et du mandat correspondant.

Nous allons contacter la mairie pour les informer des modalités pratiques, nous vous placerons en copie de ce message.

Montant alloué A renseigner par l'équipe d'analyse des dossiers, la pluri-annualité proposée précédemment peut être modifiée

	Achat de matériel	Intervenants extérieurs	Formation	Indemnisation de personnels EN	Frais de déplacement	Autre	Financement par la CT de référence	
2023-24	€ 2 400,00	€	€	€	€ 2 500,00	€ 200,00	€	
2027-28	€	€	€	€	€	€	€	
Total alloué par poste	0,00	€ 2 400,00	0,00	0,00	€ 2 500,00	€ 200,00	0,00	
Date de la commission de validation du projet :	10/10/2023						Total alloué par l'Education nationale au projet	5 100,00

La décision a-t-elle été notifiée à l'établissement ? Oui Non

La modalité de délégation des crédits choisie est : EPLE (mutualisateur)

DSDEN

Collectivité territoriale

Thèmes du projet

A compléter par l'équipe territoriale.

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Décrochage | <input type="checkbox"/> Mixité sociale | <input type="checkbox"/> Parcours d'apprentissage |
| <input type="checkbox"/> Orientation | <input type="checkbox"/> Coopération pédagogique | <input type="checkbox"/> Ecole-famille |
| <input type="checkbox"/> Alliances éducatives internationales | <input type="checkbox"/> Ecole-entreprise et découverte des métiers | <input type="checkbox"/> Liaisons intercycles, interdegrés, sco-sup |
| <input type="checkbox"/> Inter-établissements | <input type="checkbox"/> Lien école-recherche | <input type="checkbox"/> Lire, écrire, compter |
| <input type="checkbox"/> Français | <input type="checkbox"/> Mathématiques | <input type="checkbox"/> Sciences |
| <input type="checkbox"/> Langues vivantes | <input type="checkbox"/> Histoire et mémoire | <input checked="" type="checkbox"/> Sport |
| <input checked="" type="checkbox"/> EPS (dont savoir nager ou rouler) | <input type="checkbox"/> 30 minutes d'APQ | <input type="checkbox"/> 2 heures de sport supplémentaires au collège |
| <input type="checkbox"/> Jeux olympiques et paralympiques | <input type="checkbox"/> Pratique de l'oral | <input type="checkbox"/> Education à la citoyenneté et engagement |
| <input checked="" type="checkbox"/> Climat scolaire, prévention de la violence | <input type="checkbox"/> Lutte contre le harcèlement scolaire | <input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations |
| <input type="checkbox"/> Egalité fille-garçon | <input type="checkbox"/> Ecole inclusive et aménagements pédagogiques | <input type="checkbox"/> Education artistique et culturelle |
| <input type="checkbox"/> Arts scénographiés (danse, cirque, ...) | <input type="checkbox"/> Musique | <input type="checkbox"/> Enseignement aux médias et à l'information |
| <input type="checkbox"/> Histoire de l'Art | <input type="checkbox"/> Education au développement durable | <input type="checkbox"/> Bien-être |
| <input type="checkbox"/> Parcours santé y compris éducation à la sexualité | <input type="checkbox"/> Médiation animale | <input type="checkbox"/> Compétences psychosociales / Culture de l'engagement |
| <input type="checkbox"/> Lien intergénérationnel | <input type="checkbox"/> Classe flexible | <input type="checkbox"/> Aménagement du temps scolaire |
| <input type="checkbox"/> Cuisine | <input type="checkbox"/> Classe dehors | <input type="checkbox"/> Aménagements des espaces |
| <input type="checkbox"/> Numérique | <input type="checkbox"/> Micro-certification, open badge | <input type="checkbox"/> E-sport |
| <input type="checkbox"/> Immersion numérique | <input type="checkbox"/> Compétences psychosociales / Culture de l'engagement | <input type="checkbox"/> Autre |

L'équipe territoriale d'appui estime que ce dossier constitue un "projet remarquable" à porter à connaissance de la DGESCO : Oui Non

Je positionne le dossier dans le statut :

[Revenir au budget](#)[← Revenir au début](#)